



COMMUNIQUE DE PRESSE N° 018../CENI-RDC/19

La Commission électorale nationale indépendante (CENI), porte à la connaissance de l'opinion qu'elle a reçu de la Cour Constitutionnelle les arrêts consécutifs aux recours en contestation des décisions n°046 et 047 /CENI/BUR/19 du 20 avril 2019 déclarant, respectivement, recevables et irrecevables les candidatures des indépendants, des partis et regroupements politiques à l'élection des Sénateurs des circonscriptions électorales du Mai-Ndombe et du Nord-Kivu.

Au total, trois (3) recours ont été déposés auprès de la Cour Constitutionnelle et ont été jugés recevables et fondés, réhabilitant de ce fait, les candidatures de messieurs BOLOGNA BOLOGNA Patrick et KINGO MUPWENE Arsène de la liste « Avenir du Congo » (ACO) dans la circonscription électorale de Mai-Ndombe.

Par conséquent, conformément aux articles 27 et 136 de la Loi électorale, la Commission électorale nationale indépendante arrête et publie, par sa décision n°050/CENI/BUR/19 du 03 mai 2019, la liste définitive des candidats à l'élection des Sénateurs des circonscriptions électorales du Mai-Ndombe et du Nord-Kivu.

La liste définitive ainsi publiée par voie de presse est affichée aux Secrétariats exécutifs provinciaux de la CENI du ressort de chaque circonscription électorale à partir de ce vendredi 3 mai 2019 et sera disponible sur son site web : www.ceni.cd

Par ailleurs, la Commission électorale nationale indépendante (CENI), invite les candidats à l'élection des Sénateurs dans les provinces du Mai-Ndombe et du Nord-Kivu ou leurs mandataires dûment désignés à procéder à la vérification de leurs noms, photos et logos sur la Machine à voter à la Maison des élections (voir 2^{ème} niveau de l'immeuble ex. Kin Mazière à Kinshasa) du jeudi 09 au vendredi 10 mai 2019, de 8h30 à 16h30, selon le programme ci-après :

- Le jeudi 09 mai 2019 : les candidats Sénateurs de la province du Maï-Ndombe ;
- Le vendredi 10 mai 2019 : les candidats Sénateurs de la province du Nord-Kivu.

La Commission électorale nationale indépendante rappelle aux candidats Sénateurs des provinces du Maï-Ndombe et du Nord-Kivu que la campagne électorale est prévue du 14 au 16 mai 2019. Elle se déroulera au sein des Assemblées provinciales du Maï-Ndombe et du Nord-Kivu auprès des Députés provinciaux.

L'élection des Sénateurs par les Députés provinciaux est maintenue à la date du 18 mai 2019, soit quinze jours après la publication de la liste définitive des candidats conformément à l'article 136 sus évoqué. La CENI publiera les résultats provisoires le même jour.

Fait à Kinshasa, le **03 MAY 2019**

Jean Pierre KALAMBA MULUMBA N'GALULA
Rapporteur

